



Que faire en cas d'accident non assuré

Par **Niinalyna**, le **18/12/2017** à **17:45**

Bonsoir,

S'il vous plaît est-ce que quelqu'un peut me renseigner.

Mon petit frère a fait un accident de la route où il n'est pas en tort malheureusement pour lui il est tombé sur un avocat. Mon petit frère pense être assuré mais comme beaucoup de jeunes il ne s'est pas rendu compte et n'a pas finalisé son contrat d'assurance.

Du coup il n'est pas assuré, 2 véhicules se sont touchés et celui de mon frère a été récupéré par une dépanneuse.

L'assurance le fait galérer en lui disant qu'il n'est pas assuré et qu'il n'a pas finaliser son inscription du coup son accident ne sera pas pris en charge par l'assureur et je voudrais savoir comment faire dans ce cas là.

Est-ce qui doit payer les réparations de la personne en tort sachant qu'il est bien assuré

Et est-ce que la personne avec qui il a fait l'accident peut porter plainte contre lui. Il n'y a pas de blessé.

Par **chaber**, le **18/12/2017** à **17:54**

bonjour

[citation]Mon petit frère a fait un accident de la route où il n'est pas en tort malheureusement pour lui il est tombé sur un avocat[/citation]comment est rempli le constat amiable? circonstances?

[citation]L'assurance le fait galérer en lui disant qu'il n'est pas assuré et qu'il n'a pas finaliser son inscription du coup son accident ne sera pas pris en charge par l'assureur et je voudrais

savoir comment faire dans ce cas là. [/citation]pas responsable il faut mettre en cause l'auteur de l'accident

[citation]Est-ce qui doit payer les réparations de la personne en tort sachant quil est bien assuré[/citation]si votre frère n'est pas responsable il n'a pas à régler l'adversaire.

[citation]Et est-ce que la personne avec qui il a fait l'accident peut porter plainte contre lui. Il n'y a pas de blessé.[/citation]non